

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20161121_DL_4

OBJET :
Révision des statuts du
syndicat mixte

Date de convocation :
23 septembre 2016

Date de séance:
21 novembre 2016

Date d'affichage :
8 décembre 2016

Membres en exercice : 45

Membres présents : 15

Membres votants : 26

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à la majorité
1 voix contre

Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Philippe CHEVAL, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, François ROUILLARD, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Christian PRUD'HOMME, Gérard RICHEZ et François ROUILLARD.

Secrétaire de séance : Philippe COCQ

Pouvoirs : Laurent SOMON à Ernest CANDELA
Stéphane HAUSSOULIER à Philippe CHEVAL
Isabelle ALEXANDRE à Philippe COCQ
Yves DERRIEN à Bernard DAVERGNE
Jean-Marie BLONDELLE à Claude DEFLESSELLE
Michel WATELAIN à Myriam DEMAILLY
Annie VERRIER à Olivier JARDE
Jean-Jacques LELEU à Jean-Claude LECLABART
Rémy BOUTROY à Gérard RICHEZ
Isabelle DE WAZIERS à François ROUILLARD
Frédéric LECOMTE à Philippe VARLET

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte adoptés par arrêté préfectoral du 5 août 2015 ;
- Conformément à l'article 12 des présents statuts qui disposent que « les modifications autres que celles liées à l'objet du syndicat mixte sont prononcées par arrêté préfectoral après délibération du Comité syndical prise à la majorité des deux tiers » ;
- Considérant que le projet de statuts modifiés ne porte pas sur l'article 2 « Objet du Syndicat Mixte » ;

Considérant la proposition de modification des statuts permettant notamment d'adapter la représentation des nouveaux territoires issus des fusions d'EPCI et d'intégrer la Région Hauts de France en tant que membre associé,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de statuts modifiés du syndicat mixte Somme Numérique annexé à la présente délibération est approuvé

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.